



ENDURO (VTT) de LUCHON

REGLEMENT

L'Enduro de Luchon est une épreuve de VTT enduro ouverte à tous, licenciés ou non, à partir de la catégorie Cadet (Suivant la grille d'âge de la FFC).

Une épreuve Kids est également organisée pour les catégories Benjamins et Minimes.

ORGANISATEUR

L'Enduro de Luchon est une organisation du club Luchon Louron Cyclisme, situé à Bagnères de Luchon (31110). Le club est affilié à la Fédération Française de Cyclisme.

Pour cette épreuve, un dossier a été déposé en Préfecture de la Haute Garonne. L'épreuve est couverte par l'assurance des épreuves de la F.F.C. (Gras Savoye).

DEFINITION DE L'ENDURO VTT

L'Enduro VTT est une discipline où les portions chronométrées à profil descendant sont appelées spéciales, reliées entre elles par des liaisons qu'il faut effectuer dans un temps imparti.

L'Enduro VTT est une discipline où la technique de pilotage en descente est très sollicitée, tout autant que l'aspect physique (pédalage), ainsi que le franchissement.

L'enduriste se doit donc d'être complet pour être performant. Ce n'est ni du cross-country, ni de la descente pure, ni du trial.

C'est une discipline qui se doit de rester conviviale et de favoriser le plaisir de rouler.

L'épreuve se réfère au règlement national Enduro VTT, publié par la F.F.C.

CONDITION DE PARTICIPATION

Les concurrents sont autorisés à prendre le départ s'ils respectent les conditions suivantes :

- Présentation d'une licence FFC en cours de validité.

ou

Présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT en compétition.

- Fourniture d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Règlement de la participation aux organisateurs
- Acceptation du présent règlement
- la présentation du concurrent au départ de la première spéciale valide cette acceptation

Lorsque l'inscription sera validée par les organisateurs (document lisible et à jour) elle sera définitive, pas de remboursement possible sans justificatif médical.

MATERIEL ACCEPTE ET EXIGE

L'enduro est une discipline où le matériel est mis à très rude épreuve, les casses mécaniques y sont fréquentes.

Le VTT :

- VTT équipé de roues 26, 27.5 ou 29 pouces
- VTT AE (VTT Assistance Electrique) . Catégorie spécifique
- Cadre rigide ou suspendu
- Utilisation du même vélo sur toute l'épreuve
- Embouts de guidon bouchés

Le chronométreur de départ de spéciale, s'il constate que le VTT présente un danger manifeste pour le concurrent, peut lui refuser le départ.

Le concurrent :

- le casque intégral à mentonnière fixe ou amovible est obligatoire et doit être porté pendant toute la durée de l'épreuve, liaisons comprises, jugulaire attachée.
- le non-respect de ce point est une cause de disqualification immédiate.
- le port de la dorsale est obligatoire en spéciale : contrôle au départ
- pas de sac à dos simple : une dorsale ou un sac avec dorsale intégrée
- gants et genouillères obligatoires en spéciale

Chronométrage Le chronométrage des spéciales est assuré par un système informatique (prestataire ST SPORT), doublé d'un chronométrage manuel. Chaque concurrent dispose, au dos de sa plaque, des heures de départ le concernant pour chaque spéciale. Les départs ont lieu toutes les 20s.

Si un concurrent se présente en retard au départ d'une spéciale :

- il devra toujours se conformer à la décision du chronométreur sous peine de disqualification immédiate
- si le concurrent précédent est parti depuis moins de 10 s, le départ du retardataire ne sera donné que 10 s après celui du dernier concurrent
- si le concurrent précédent est parti depuis plus de 10 s, le retardataire pourra prendre le départ immédiatement, avec l'accord du chronométreur
- si le concurrent se présente au départ après la fermeture de la spéciale, l'accès à cette dernière lui est interdit car les moyens de secours ont été relevés

Si un concurrent anticipe son départ et démarre avant le « 0 » du chronométreur, il sera pénalisé de 10 s.

Le chronométrage manuel se fait à partir des plaques de cadre. Celles-ci :

- doivent être apposées sur le guidon et être visibles
- ne devront pas être enlevées jusqu'à la fin de l'épreuve sous peine de se voir interdire l'accès aux spéciales. En cas de perte de plaque merci de le signaler à l'organisation pour vérification
- sont nominatives et non transmissibles
- devront être restituées à la fin de l'épreuve

CATEGORIES

Sera déclaré vainqueur, à l'issue de toutes les spéciales, le concurrent qui aura mis le moins de temps pour réaliser ce parcours chronométré.

Seront récompensées les catégories suivantes :

- classement général : les trois premiers concurrents
- Hommes : cadet-junior-sénior-M35-M50
- féminines : Juniors (U17/U19), Senior, Master.

- VTT AE : hommes et femmes.

Toutefois, en fonction du nombre de participants, l'organisation se réserve le droit de réduire le nombre de concurrents récompensés dans une catégorie.

Reconnaisances

Les reconnaissances libres sont autorisées la veille de l'épreuve pour l'épreuve complète suivant le planning annoncé par l'organisation (le matin même pour l'enduro kids). Les reconnaissances sont réalisées sous la responsabilité pleine et entière de chaque participant, aucune équipe de secours ou de signalisation n'étant sur place lors des reconnaissances. Les participants devront observer pleinement les règles de circulation sur sentier, la priorité aux piétons et le code de la route.

Droit à l'image Les concurrents autorisent les organisateurs à utiliser librement les images ou les vidéos prises sur la course (destination : site internet de l'organisation).